

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Mercredi 20 novembre 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **27** membres.

19/113/ECSS rectificatif valant substitution

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES  
EQUIPEMENTS - DIRECTION ETUDES ET GRANDS PROJETS DE CONSTRUCTION -  
Etudes préalables pour la création d'un groupe scolaire - Traverse des Faïenciers  
- 12<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de  
programme relative aux études.

19-34903-DEGPC

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER  
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur la création d'un groupe scolaire sis traverse des Faïenciers dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement.

Le développement urbain dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement, les programmes de logement en cours et à venir et le risque de saturation des écoles impliquent la réalisation de nouveaux équipements publics et notamment d'écoles publiques, avec une nouvelle répartition de la carte scolaire dans ce secteur.

Il est ainsi proposé de réaliser des études préalables à la création d'un nouveau groupe scolaire sur un terrain de 6 700 m<sup>2</sup> appartenant à la Ville de Marseille.

Ces études porteront sur la potentialité du site au regard du PLU, la rédaction du programme des travaux et le relevé géomètre du terrain.

Pour mener à bien cette opération, il convient de prévoir l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie Scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2019, relative aux études, à hauteur de 50 000 Euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE  
VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992  
VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997  
VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITE  
D'ENGAGEMENT  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

#### **DELIBERE**

**ARTICLE 1** Sont approuvées les études préalables pour la création d'un groupe scolaire situé traverse des Faïenciers dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement.

**ARTICLE 2** Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie Scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2019, à hauteur 50 0000 Euros pour les études préalables.

**ARTICLE 3** La dépense correspondant à cette opération sera financée intégralement par la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets 2020 et suivants.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté  
à l'unanimité.**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Julien RAVIER**